



**SOYEZ PRESENT(E)S**  
**LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT**  
**LE VENDREDI 2 DECEMBRE 2022**  
au siège du District

L'Assemblée Générale d'hiver du District aura lieu le vendredi 2 décembre 2022, à 19 H, au siège du District.

**Les Président(e)s de club sont invité(e)s à y être présent(e)s** car il s'agira d'examiner et d'adopter le Compte de résultat du District de l'exercice 2021 / 2022 et le bilan, de décider de l'affectation du résultat de l'exercice et de procéder à l'élection d'un membre du Comité de Direction au titre des membres indépendants, en remplacement de M. Yves AVOIRTE, démissionnaire.

Il apparaît nécessaire de rappeler que :

• **s'agissant du quorum :**  
(article 12.5.3 des Statuts)

**La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix**, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.

• **s'agissant du nombre maximum de pouvoirs :**  
(article 12.3 des Statuts)

Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

**Le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien**, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs qu'il représente.

Un club ne peut donc être porteur que d'**1 seul pouvoir d'un autre club**.

**Le souhait du District est simple :**

**Que les Président(e)s de clubs soient effectivement présent(e)s  
le vendredi 2 décembre,**

pour prendre les décisions qui les concernent.

A défaut, l'Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu et il faudrait en convoquer une autre, ce qui aurait des conséquences tant financières qu'organisationnelles.